



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

### Province de Québec Comté de Témiscamingue Municipalité de Lorrainville

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil municipal, le **mardi 12 novembre 2024 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la **salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

**Sont présents :**

M<sup>me</sup> Nathalie Goulet, conseillère n° 2  
M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3  
M. Simon Mayer, conseiller n° 4  
M<sup>me</sup> Cindy Paquin, conseillère n° 5  
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

**Sont absents :**

M<sup>me</sup> Aline Beauregard, conseillère n° 1

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M<sup>me</sup> Edith Lebel, directrice générale/  
greffière-trésorière

9187-11-24

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé** par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

9188-11-24

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024 a été remis électroniquement le 8 novembre 2024 à tous les élus et élues ;

**Il est proposé** par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** les procès-verbaux soient adoptés et signés, tout comme s'il avaient été lus.

« Adopté »

9189-11-24

**Adoption des comptes et salaires du mois d'octobre 2024, ont été vérifiés par M<sup>me</sup> Cindy Paquin, conseiller n° 5 et M. Gabriel Girard, conseiller n° 6**

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**QUE** les comptes de dépenses au montant de 752 042.44 \$ ainsi que les salaires nets au montant de 34 545.72 \$ du mois d'octobre 2024, ont été vérifiés par M<sup>me</sup> Cindy Paquin, conseiller n° 5 et M. Gabriel Girard, conseiller n° 6 et ils confirment que tout est conforme.

**« Adopté »**

### **Première période de questions (28 minutes)**

Il y a treize (13) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- CPE (emplacement, sécurité routière, traffic);
- Vitesse rue Lavallée et Bellehumeur;
- FestiTruck.

La période de questions commence à 20 h 05 pour se terminer à 20 h 33.

### **Dépôt des différents rapports et documents**

- Rapports des employés;
- Calendrier du Centre Richelieu;
- Rapport des heures en urbanisme;
- Information et échange.

### **Points de décision sur l'ordre du jour**

- 6.1 Octroyer le contrat d'achat d'un tracteur pour les travaux publics;
- 6.2 Engagement de M. Martin Bournival au poste de journalier – opérateur;
- 6.3 Demande de fermeture du bureau administratif pour la période des fêtes 2024;
- 6.4 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2025;
- 6.5 Autoriser l'achat d'un conteneur de rangement;
- 6.6 Autoriser des travaux sur la rue Bellehumeur – installation d'un ponceau pour l'écoulement des eaux;
- 6.7 Autoriser la 6<sup>e</sup> programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;
- 6.8 Adoption du budget 2025 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT);
- 6.9 Modification du calendrier des séances 2024 – Report de la séance ordinaire de décembre 2024;
- 6.10 Autoriser les démarches pour obtenir un financement long terme auprès du STEFE à la suite de l'adoption du Règlement # 196-08-2024 pour l'acquisition d'équipement et de machineries lourdes;
- 6.11 Indexation de la rémunération des élus/élues pour l'année 2025;
- 6.12 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité;



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

- 6.13 Autorisation de paiement des heures en banque non utilisées en 2024;
- 6.14 Diffusion des vœux du temps des fêtes de la municipalité;

9190-11-24

### **Octroyer le contrat d'achat d'un tracteur pour les travaux publics**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public, identifié comme « Achat d'un tracteur avec PTO et releveur avant, pelle et souffleur # 2024-002 », a été publié;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 octobre 2024 à 15h15, et que deux (2) fournisseurs ont déposé une proposition à la date et à l'heure convenues selon les montants suivants, incluant les taxes :

- Knek, au montant de 270 000 \$
- Machineries horticoles d'Abitibi, au montant de 323 000 \$

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat pour Achat d'un tracteur avec PTO et releveur avant, pelle et souffleur # 2024-002 à Knek pour un montant de 270 000 \$ incluant les taxes, suivant les termes et conditions de l'appel d'offres;

**QUE** pour pourvoir au paiement de ce contrat, soit utilisé le règlement d'emprunt 196-08-24.

**« Adopté »**

9191-11-24

### **Engagement de M. Martin Bournival au poste de journalier opérateur**

**ATTENDU QU'**un membre du comité des ressources humaines de la municipalité de Lorrainville avec M. Simon Gélinas, directeur général adjoint et Marc Dubé, chef d'équipe ont procédé à l'entrevue le 12 septembre 2024 et qu'ils recommandent l'embauche de M. Martin Bournival au poste de journalier opérateur avec une période de probation de trois mois ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage M. Martin Bournival comme journalier opérateur en date du 17 septembre 2024 pour une période d'essai de trois (3) mois et pendant sa période de probation, il est régi par la Loi sur les



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

normes du travail ;

**QUE** son taux horaire soit situé au 1<sup>er</sup> échelon de la table salariale en vigueur pour une semaine de travail de 40 heures;

**QU'**après sa période de probation, son expérience de travail soit évaluée et reconnue et que son taux horaire soit ajusté selon l'évaluation.

« Adopté »

9192-11-24

### **Demande de fermeture du bureau administratif pour la période des fêtes 2024**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande des employés administratifs pour la fermeture du bureau pour la période des fêtes;

**ATTENDU QUE** l'article 9 de la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville du 12 avril 2022 au 31 mai 2025 prévoit cette demande;

**ATTENDU QUE** les employés administratifs ont 2,5 jours de congés chômés et payés pour Noël et 2,5 jours pour le jour de l'an et prendront des journées de vacances, des congés mobiles et/ou des heures à leurs frais pour les autres journées;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la fermeture du bureau administratif du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement; de retour le lundi 6 janvier 2025.

« Adopté »

9193-11-24

### **Adoption du calendrier des séances ordinaires 2025**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**QUE** le conseil de la municipalité de Lorrainville adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires municipal pour l'année 2025 :

- |              |                           |
|--------------|---------------------------|
| ▪ 14 janvier | ▪ 12 août                 |
| ▪ 11 février | ▪ 9 septembre             |
| ▪ 11 mars    | ▪ 1 <sup>er</sup> octobre |
| ▪ 8 avril    | (mercredi)                |
| ▪ 13 mai     | ▪ 11 novembre             |
| ▪ 10 juin    | ▪ 9 décembre              |

**QUE** la séance d'octobre soit tenue le mercredi 1<sup>er</sup> octobre en raison des élections qui auront lieu le 2 novembre 2025.

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

« Adopté »

9194-11-24

### **Autoriser l'achat d'un conteneur de rangement**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite optimiser la préparation des salles du Centre Richelieu en diminuant les déplacements d'équipements;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

**QUE** le conseil de la municipalité de Lorrainville autorise l'achat d'un conteneur qui sera installé au Centre Richelieu pour le rangement des jeux gonflables et des équipements utilisés lors d'évènement.

**QUE** la dépense de 4 000\$ pour un conteneur de 20 pieds acheté chez Symkam soit affecté au compte « Équipements – Skateparc » puisque les sommes prévues n'ont pas été utilisées en 2024.

« Adopté »

9195-11-24

### **Autoriser des travaux sur la rue Bellehumeur – installation d'un ponceau pour l'écoulement des eaux**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a autorisé les projets de Centre de la petite enfance et de logements abordables sur la rue Bellehumeur ;

**ATTENDU QU'**il est primordial de prévoir l'écoulement de l'eau pluvial de la rue Falardeau et Bellehumeur dès maintenant ;

**EN CONSEQUENCE,**



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'installation d'un ponceau sur le coin de la rue Falardeau et Bellehumeur qui amènera l'eau pluvial vers le champ nord ;

**QUE** les travaux soient faits par Transport D. Barrette au montant de 2 500\$ ;

« Adopté »

9196-11-24

**Autoriser la sixième programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a priorisé d'autres travaux, qui s'avéraient urgents, lors de la préparation du budget;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux



No de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE  
**LORRAINVILLE**

## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

« Adopté »

9197-11-24

### **Adoption du budget 2025 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Notre-Dame-du-Nord, Nédélec et Guérin ont décidé d'adhérer à cette entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie en 2023;

**ATTENDU QUE** la RISIT a reçu le décret ministériel pour l'ajout de ces municipalités le 24 septembre 2024;

**ATTENDU QUE** le budget 2025 a été préparé en ce sens;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Régie intermunicipale de la sécurité incendie doit dresser ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025;

**ATTENDU QU'**en vertu dudit article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2025;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**QUE** le conseil de la municipalité de Lorrainville adopte le budget de l'année 2025 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT).

« Adopté »

9198-11-24

### **Modification du calendrier des séances 2024 – Report de la séance ordinaire de décembre 2024**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a adopté le calendrier des séances 2024, selon l'article 148 du Code municipal du Québec, et doit le modifier pour des raisons administratives;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville modifie le calendrier et reporte la date de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2024 au lundi 16 décembre 2024 au bureau municipal à 20h.

« Adopté »

9199-11-24

### **Autoriser les démarches pour obtenir un financement long terme auprès du STEFE à la suite de l'adoption du Règlement #196-08-2024 pour l'acquisition d'équipement et de machineries lourdes**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a adopté le règlement # 196-08-2024 décrétant une dépense de 492 484 \$ et d'un emprunt de 492 484 \$ pour l'acquisition d'équipement et de machineries lourdes lors de la séance du 10 septembre 2024;

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé aux achats prévus par le règlement à la suite de l'autorisation du MAMH;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière, Mme Edith Lebel, à procéder à la demande d'un emprunt long terme auprès du STEFE au montant de 399 304 \$ pour assumer les dépenses réelles qui avaient été prévues au règlement # 196-08-2024 décrétant une dépense de 492 484 \$ et d'un emprunt de 492 484 \$ pour l'acquisition d'équipement et de machineries lourdes.

« Adopté »



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

9200-11-24

### Indexation de la rémunération des élus/élues pour l'année 2025

**ATTENDU QUE** le règlement n° 158-11-2018 à l'article 7 se lit comme suit :

#### « Indexation et révision

*La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1<sup>er</sup> janvier.*

*L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux moyen de l'année, calculé à partir du mois d'octobre à septembre de la même année et qui correspond à l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.*

*Malgré ce qui précède, une révision de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée et déterminée dans un délai de 60 jours suivant le jour des élections municipales générales devant être tenues en vertu de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2,2). La rémunération des membres du conseil ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la tenue de ces élections. »*

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** l'indexation de la rémunération des élus/élues soit de 1.6 % (inflation au 30 septembre 2024 selon Statistiques Canada) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

**« Adopté »**

9201-11-24

### Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

**ATTENDU QUE** l'article 1022 du Code municipal du Québec demande au greffier-trésorier de la municipalité de préparer, au cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant toutes personnes endettées envers la municipalité;

**ATTENDU QUE** cet état doit être soumis au conseil municipal de la municipalité de Lorrainville et approuvé par lui;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prenne acte de la liste préliminaire des personnes endettées à ce jour et que la liste soit approuvée telle que présentée.

« Adopté »

9202-11-24

### Autorisation de paiement des heures en banque non utilisées en 2024

**ATTENDU QUE** certains employés n'ont pas pu utiliser toutes les heures travaillées cumulées, les vacances annuelles et les congés mobiles ;

**ATTENDU QUE** chaque année les montants non utilisés sont monnayables au 30 novembre, selon la politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le report des heures :

# Employé	Vacances	Mobile	Temps cumulé
13-0136		5.25	3.00
13-0165	9.00		12.00
13-0168		6.25	33.00
13-0171			4.00
13-0172			15.00

« Adopté »

9203-11-24

### Diffusion des Vœux du temps des fêtes de la municipalité

**ATTENDU QUE** la période du temps des fêtes arrive à grand pas et que le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire faire entendre ses vœux du temps des fêtes à ses concitoyens et concitoyennes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville annonce ses vœux du temps des fêtes 2024 par l'entremise de CKVM, de la télévision communautaire, du journal local « Le Lien », site Web et Facebook, pour un total d'environ 700 \$ tel que budgété.

« Adopté »

**4086**



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

### Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a treize (13) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Gestion des ruisseaux;
- Roulement des employés;
- Bornes électriques;
- Ponceau rue Bellehumeur;
- Programmation de la TECQ;
- Nouvelle construction sur la rue de la Gare;
- Conteneurs
- Clôture du terrain de balle;
- Délégation aux citoyens, participation citoyenne;

La période de questions commence à 20 h 51 pour se terminer à 21 h 11.

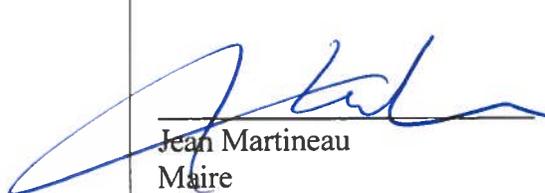
9204-11-24

### Levée d'assemblée

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** l'assemblée soit levée. Il est 21 h 11.

« Adopté »

  
Jean Martineau  
Maire  
trésorière

  
Edith Lébel  
Directrice générale/greffière-  
trésorière

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

